

DOSSIER D'INSCRIPTION



9 OCTOBRE 2021 sur L'HIPPODROME DE POMPADOUR

à SAINT-SORNIN-LAVOLPS en CORRÈZE

Nos partenaires





Avant-propos

L'association cross national 2020 a en charge l'organisation de la 60^{ème} édition du cross national des sapeurs-pompiers sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Cette manifestation sportive se déroulera le samedi 9 octobre 2021 sur le site de "L'Hippodrome de Pompadour" à Saint-Sornin-Lavolps.

9 épreuves sont prévues, pour permettre aux meilleurs de chaque département de se confronter.

10 classements individuels et 9 collectifs récompenseront les premiers.

Les participants devront, dans la mesure du possible, être affiliés à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, compte tenu de son patronage et des intérêts tant individuels que collectifs que procure cette adhésion.

Le présent dossier aborde :

- ✓ Les conditions d'inscription ;
- ✓ Les différentes procédures administratives pour l'inscription des participants et leur validation ;
- ✓ La commande des prestations de restauration ;
- ✓ Les modalités de paiement des réservations effectuées ;
- ✓ La procédure d'accès à la ligne de départ ;
- ✓ Le déroulé de l'inscription à distance ;
- ✓ Les documents à renseigner.

Des informations sur cet événement sont également disponibles sur le site :

<https://m.facebook.com/crossnat2019/>

L'ensemble des sapeurs-pompiers de la Corrèze sera heureux de vous accueillir à Saint-Sornin-Lavolps en octobre 2021.

Le comité d'organisation

Sommaire

| | |
|--|----------------|
| Avant-propos | 4 |
| 1. Conditions d'inscription | 6 |
| 1.1 Critères pour s'inscrire à la manifestation | 6 |
| 1.2 Frais d'inscription..... | 7 |
| 2. Formalités d'inscription..... | 8 |
| 2.1 Enregistrement sur la plate-forme d'inscription | 8 |
| 2.1.1 Accès | 8 |
| 2.1.2 Informations à renseigner et documents à fournir..... | 8 |
| 2.1.3 Fonctionnalités de la plateforme | 8 |
| 2.1.4 Période d'ouverture de la plateforme | 9 |
| 2.2 Transmission par courrier du dossier « Délégation » | 9 |
| 2.3 Formalités à la zone d'accueil lors du retrait du dossier de la compétition..... | 10 |
| 3. Prestations de restauration | 11 |
| 3.1 Déjeuner - samedi 9 octobre 2021 de 11h à 15h | 11 |
| 3.2 Panier repas à emporter – samedi 9 octobre 2021 à partir de 16h | 11 |
| 4. Facturation des prestations | 12 |
| 5. Procédure d'accès à la ligne de départ | 13 |
| 5.1 Documents d'identité acceptés à la chambre d'appels | 13 |
| 5.2 Identification des compétiteurs | 14 |
| 6. Déroulement | 15 |
| 6.1 Programme de la manifestation..... | 15 |
| 6.2 Programme des courses | 15 |
| Charte environnementale | 16 |
| 7. État des documents à fournir..... | 17 à 29 |

1. Conditions d'inscription

Le cross national des sapeurs-pompiers est une épreuve de service de course à pied en terrain naturel.

Son organisation et son déroulement sont définis dans un règlement qui s'appuie sur l'arrêté du 10 octobre 1984 portant création du cross des sapeurs-pompiers.

1.1 Critères pour s'inscrire à la manifestation

Les personnels des Services d'Incendie et de Secours, qu'ils soient sapeurs-pompiers volontaires, professionnels ou militaires peuvent participer aux épreuves, sous respect des conditions d'âge et d'avoir été sélectionné par leur Service Départemental d'Incendie et de Secours ou leur entité de commandement pour le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille ou de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ou sur invitation.

Les classes d'âge des différentes catégories pour la 60^{ème} édition du cross national sont :

| Catégorie | Année de naissance |
|-----------------------------|-------------------------|
| Cadets Hommes et Femmes | Né(e)s en 2004 et 2005 |
| Juniors Hommes et Femmes | Né(e)s en 2002 et 2003 |
| Séniors Hommes et Femmes | Né(e)s de 1982 à 2001 |
| Vétérans 1 Hommes et Femmes | Né(e)s de 1972 à 1981 |
| Vétérans 2 Hommes et Femmes | Né(e)s en 1971 et avant |

Pour les accompagnateurs, il n'y a aucune condition à remplir et le nombre n'est pas limité par délégation.

Particularités de cette édition

Les Cadets H et F, Juniors H et F, de 2^{ème} année sélectionnés en 2020 mais privés de participation du fait de la pandémie ainsi que les Seniors H et F dernière année devenus vétérans en 2021 seront autorisés à courir respectivement dans les équipes Juniors, Seniors et Vétérans dans la limite de 10 athlètes au total par catégorie, il en est de même des Vétérans H et F devenu(e)s Vétérans 2.

Afin de garantir la réussite sportive de la manifestation au plan technique ainsi que l'équité sportive de la confrontation :

- *l'accueil des concurrents surnuméraire sera accepté dans la limite de 500 coureurs au total par course,*
- *les noms des 5 concurrents retenus dans le 5 majeurs comptants pour le classement de l'équipe seront clairement identifiés lors de l'engagement dans le dossier transmis à l'organisateur,*
- *le capitaine d'équipe peut composer son 5 majeur sans restriction,*
- *le prestataire de résultat classera individuellement tous les concurrents arrivants sans distinction qu'ils appartiennent au 5 majeur ou bien qu'ils appartiennent à l'effectif surnuméraire,*

- tous ces concurrents ont accès aux podiums des récompenses individuelles,
- le prestataire recomposera par contre à partir du scratch précédent un classement des arrivants appartenant à l'effectif des 5 athlètes désignés préalablement par chaque département pour classer les équipes participantes. (Les athlètes acceptés en surnuméraire ne doivent pas incrémenter les places correspondant à chaque arrivant pour ne pas fausser le classement par équipe).

Cette disposition générale acceptée afin de limiter la dépression de la motivation que pourrait créer la longue absence de compétition ne vaut que pour les SDIS qui n'auraient pu organiser d'épreuve sélective en 2021 en vue de cette édition.

Concernant la participation des athlètes féminines âgées de plus de 50 ans, bien que l'arrêté ministériel ne le prévoit pas explicitement, le règlement particulier de l'édition Corrèze 2020 organisée en 2021 prévoira qu'un classement individuel intégral des V2 sera extrait du classement scratch des Vétérans femmes. Le classement individuel scratch des vétérans Femmes (V1 et V2 confondus) sert à l'édition du classement par équipe vétérans femmes.

Les athlètes vétérans femmes âgées de 50 ans et plus seront distinguées de leurs homologues âgés de moins de 50 ans par un dossard de couleur distincte et d'un brassard ou d'un ruban de couleur au choix de l'organisateur.

Trois récompenses individuelles sont ajoutées au programme des récompenses et la championne de France Vétérans 2 femmes est invitée au rassemblement des champions pendant la cérémonie finale des classements généraux.

1.2 Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ Les frais administratifs de gestion des épreuves,
- ✓ Les frais de logistique inhérents aux locations d'infrastructures, matériels et à l'organisation du site de la manifestation,
- ✓ La remise d'un cadeau souvenir.

2. Formalités d'inscription

L'inscription des compétiteurs et des accompagnateurs s'opère en deux étapes :

1. Enregistrement à distance ;
2. Transmission de documents administratifs au comité d'organisation.

2.1 Enregistrement sur la plateforme d'inscription

L'inscription se fait en premier lieu au travers d'une plate-forme internet créée spécialement pour l'occasion et ouverte sur le site de la société « ok time ».

Le renseignement de cette plate-forme est indispensable et obligatoire.

2.1.1 Accès

www.ok-time.fr

2.1.2 Informations à renseigner et documents dématérialisés à fournir

Les données à fournir sont nécessaires pour assurer une pleine réussite de la manifestation et ne pourront être prises en compte au-delà **du 20 septembre 2021** date limite d'inscription.

A ce titre, il convient de :

- Saisir l'identité des compétiteurs (titulaires et remplaçants) sur chacune des courses ;
- Renseigner chaque inscription individuelle, en précisant notamment la taille de tee-shirt qui sera offert à chaque participant (*tee-shirts fournis en fonction des tailles disponibles*).
- Fournir au format PDF la fiche récapitulative d'aptitude médicale des SPV et SPP de non contre-indication à la pratique des compétitions sportives statutaires, en cours de validité à la date de l'épreuve (**document n°1**).
- Fournir les certificats médicaux individuels des JSP, sans contre-indication à la pratique en compétition, du cross-country et/ou athlétisme ou des épreuves athlétiques, en cours de validité (**document n°2**). .
- **Il est à noter qu'aucun certificat médical ne sera réalisé sur place par le SDIS de la Corrèze le jour ou la veille de la manifestation pour compenser d'éventuels oublis.**

Les autorisations parentales d'hospitalisation et d'opération, pour les concurrent(e)s âgé(e)s de moins de 18 ans à la date du cross doivent pouvoir être présentées par les responsables de délégation en cas de besoin (document n°3).

2.1.3 Fonctionnalités de la plate-forme

Durant la période d'ouverture de la plate-forme, il est possible à tout moment de :

- ✓ Modifier, compléter et consulter les données saisies ;

- ✓ Exporter la liste des inscriptions ;

2.1.4 Période d'ouverture de la plate-forme

La plate-forme sera ouverte du :

1^{er} juillet au 20 septembre 2021

A la fermeture de la plate-forme, aucune modification ne sera acceptée.

2.2 Transmission par courrier du dossier « Délégation »

En complément du dossier d'engagement dématérialisé, un dossier « délégation » doit être adressé par courrier au comité d'organisation. Merci de nous faire parvenir ceux-ci dès à présent et si vous effectuez une sélection, avant la date de clôture des inscriptions, **le lundi 20 septembre 2021**, à l'adresse suivante :

Comité d'Organisation du Cross National Sapeurs-Pompiers 2020
Dossier d'inscription
Avenue Evariste Galois, "Les Chabannes", Z.I. TULLE-Est, B.P. 107, 19003 TULLE Cedex

Le dossier se compose des pièces suivantes :

- ✓ La fiche des pièces à fournir du dossier « Délégation » dûment renseignée et signée par le responsable de la délégation ;
- ✓ La fiche financière des inscriptions – **document n°4** ;
- ✓ La fiche de réservation des repas – **document n°5** ;
- ✓ La fiche logistique – **document n°6** ;
- ✓ L'autorisation de droit à l'image - **document n°7** ;
- ✓ L'attestation portant acceptation du règlement de la compétition – **document n°8**.

2.3 Formalités à la zone d'accueil lors du retrait du dossier de la compétition

L'accueil des responsables de délégations se fera sur le site de la compétition.

- ✓ **Le vendredi 8 octobre 2021 : 16h00 à 20h00 ;**
- ✓ **et le samedi 9 octobre 2021 : 07h00 à 10h00.**

Attention

Les membres du comité d'organisation ne seront pas en mesure de vous accueillir en dehors de ces tranches horaires.

Les responsables de délégation devront se présenter au guichet correspondant à leur numéro de département, afin de retirer leurs pochettes contenant :

- ✓ Un tour de cou comprenant différentes fiches avec divers renseignements (programme, plan du site, tracé des boucles, horaires des courses, coordonnées des membres du comité d'organisation) ;
- ✓ Les dossards et les puces des compétiteurs présents ;
- ✓ Les accès à la zone de restauration.
- ✓ Les sacs de bienvenue pour les compétiteurs et accompagnateurs inscrits, conditionnés dans un ou plusieurs cartons.

3. Prestations de restauration

Il est proposé aux délégations différentes prestations de restauration :

- Le déjeuner du samedi midi ;
- Un panier repas à emporter le samedi soir

Des points de restauration seront également présents pour assurer une restauration rapide.

L'ensemble de ces prestations est proposé sur le site même de la manifestation.

3.1 Déjeuner - samedi 9 octobre de 11h00 à 15h00

Le repas est délivré sous forme de self. Plusieurs chaînes de restauration seront installées pour faciliter l'accès et diminuer les temps d'attente.

Le repas comporte :

Salade coleslaw et ½ œuf dur
Tournedos de poulet sauce champignons
Penne rigate
Tomme
Petit pain
Crumble aux pommes

Prix : 14 € par participant

3.2 Paniers repas à emporter - samedi 9 octobre à partir de 16h00

Le panier repas comprend :

Un sandwich
Une bouteille d'eau
Un dessert

Prix : 8 € par participant

4. Facturation des prestations

La participation à la manifestation comme compétiteur ou accompagnateur, ainsi que les prestations de restauration commandées font l'objet d'une facturation, sur la base des tarifs unitaires suivants :

| Prestations | Prix unitaire |
|--|---------------|
| Inscription à la manifestation pour le compétiteur | 16,00 € |
| Inscription à la manifestation pour l'accompagnateur | 16,00 € |
| Déjeuner du samedi 9 octobre | 14,00 € |
| Panier repas à emporter le samedi soir | 8,00 € |

Les fiches financières d'inscription et de réservation des prestations de restauration, transmises avant le **20 septembre 2021**, serviront de base pour l'établissement des factures.

Tout changement qui interviendrait après le 20 septembre 2021 ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une quelconque réduction y compris en cas d'absence du participant à la manifestation.

Les factures seront adressées aux entités identifiées sur la plate-forme d'inscription, selon les procédures retenues par les commanditaires.

Le règlement pourra s'effectuer de deux manières :

- ✓ Par chèque à l'ordre de : **Association Cross National 2020**, joint au dossier « délégation » avant le 7 octobre 2021,
- ✓ Par virement bancaire au plus tard le 7 octobre 2021.

| | | | |
|---|--------------|--------------------|-----------|
|  | | | |
| SOCIETE GENERALE | | | |
| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE | | | |
| TITULAIRE DU COMPTE | | | |
| 60EME CROSS NAI. SAPEURS POMPIERS 2020 | | | |
| COLONEL HC FRANCK TOURNIE | | | |
| RUE EVARISTE GALOIS | | | |
| 19000 TULLE | | | |
| DOMICILIATION : TULLE (00433) | | | |
| Banque | Guichet | N° de compte | Clé RIB |
| 30003 | 00433 | 00037261597 | 96 |
| Identification Internationale (IBAN) | | | |
| IBAN FR76 3000 3004 3300 0372 6159 796 | | | |
| Identification internationale de la Banque (BIC) | | | |
| SOGEFRPP | | | |

5. Procédure d'accès à la ligne de départ

Les compétiteurs doivent se présenter à la tente de pré contrôle de la chambre d'appels, **20 minutes avant le départ de leur course.**

Les membres d'une même délégation doivent se regrouper pour pouvoir se présenter à la tente de pré contrôle de la chambre d'appels.

Pour chaque compétiteur, la procédure de vérification en vue d'autoriser à prendre le départ de la course, comprend :

1. Une vérification d'identité à la tente de pré contrôle ;
2. Un contrôle du fichier d'inscription à la chambre d'appels ;
3. Un contrôle du bon fonctionnement de la puce (passage sur une bande de détection avec affichage du numéro de dossard sur un écran de contrôle) ;

5.1 Documents d'identité acceptés à la chambre d'appels

Seules les pièces suivantes sont acceptées :

- ✓ **Carte nationale d'identité ;**

Rappel : la carte nationale d'identité française a une validité de 10 ans pour les mineurs et de 15 ans pour les personnes âgées de plus de 18 ans ;

- ✓ **Passeport;**

- ✓ **Permis de séjour** (délivré par une préfecture et muni d'une photo d'identité) ;

- ✓ **Permis de conduire** (à l'exception des permis ambulance, embarcations, ou tout autres brevets).

Restriction

- Les inscriptions réalisées sous un nom différent de celui porté sur la pièce d'identité (exemple : mariage, divorce...), ne pourront être acceptées que sur présentation du livret de famille ;
- Les attestations et procès-verbaux de déclaration de perte ou de vol d'une pièce d'identité ne valent pas justificatif d'identité.

Les photocopies et télécopies ne seront pas acceptées.

5.2 Identification des compétiteurs

Pour garantir le bon déroulement des épreuves et le suivi individuel des compétiteurs, mais également collectif, il est indispensable que chaque compétiteur soit identifiable tout au long de sa course.

Chaque compétiteur dispose d'un dossard qui lui est propre et repérable par son numéro et équipé d'un transpondeur de classement.

Le dossard devra être placé sur la poitrine et impérativement tenu au moyen de 4 épingles, fixées aux quatre coins du dossard. Tout autre dispositif de fixation est proscrit (Ex : élastique de ceinture type « *Triathlon* », ruban adhésif, ...etc.).

Les épingles ne sont pas fournies.

Les puces de détection devront être fixées aux lacets des chaussures à l'aide des liens fournis.

6. Déroulement

6.1 Programme de la manifestation

| | |
|--|--|
| 7h00 à 10h00 (et 16 h à 20 h 00 la veille) | Accueil des délégations |
| 10h00 | Rassemblement des délégations |
| 10h15 | Cérémonie protocolaire |
| 11h30 | Cocktail Autorités et sponsors |
| 11h00 à 15h00 | Ouverture de la restauration |
| 12h15 à 18h00 | Courses par catégories et récompenses individuelles |
| 18h30 | Récompenses collectives |

6.2 Programme des courses

| Catégories | Départs | Présentation en chambre d'appels | Distances |
|---------------------|----------------|---|------------------|
| Vétérans II M | 12 h 15 | 11 h 55 | 7060 m |
| Cadettes | 12 h 55 | 12 h 35 | 3890 m |
| Cadets | 13 h 20 | 13 h 00 | 4460 m |
| Juniors F | 13 h 45 | 13 h 25 | 4460 m |
| Juniors M | 14 h 15 | 13 h 55 | 7060 m |
| Véteranes I et II F | 14 h 55 | 14 h 35 | 5780 m |
| Vétérans I M | 15 h 40 | 15 h 20 | 8920 m |
| Seniors F | 16 h 30 | 16 h 10 | 5780 m |
| Seniors M | 17 h 00 | 16 h 40 | 10 220 m |

Ces éléments sont susceptibles d'être modifiés par le comité d'organisation en cas de force majeure.

Charte environnementale

Aux confins de la Dordogne et de la Haute-Vienne, à mi-distance de Brive-La-Gaillarde et de Limoges, le Pays de Pompadour est identifié comme La Cité des Chevaux de la Corrèze et de la Région Limousin. Berceau de la race Anglo-Arabe, Pompadour accueille le Haras national et un hippodrome de courses de galop (plat et obstacles) très réputé.

Les Haras nationaux sont créés sous Louis XIV par Colbert afin d'assurer la remonte de l'armée, ils furent supprimés lors de la révolution (1790) et rétablis par Napoléon 1er en 1806. Le Haras national de Pompadour devient royal en 1761 sous Louis XV grâce à l'influence de sa favorite : Madame de Pompadour.

Sur l'hippodrome un parcours de cross, très sélectif, fait la réputation du site. Classé 1^{ère} catégorie obstacles, ses haies sont complètement naturelles. Y sont organisées courses de plat, d'obstacles et l'épreuve de cross du concours complet d'équitation. Son atout : permettre au spectateur de suivre l'ensemble du parcours depuis les tribunes. Ce qui frappe le visiteur lorsqu'il arrive à Pompadour, c'est ce terrain vallonné s'étendant sur 30 hectares, aux couleurs harmonieuses grâce à la verdure où se dressent les obstacles naturels, ceinturés d'une piste de sable de 2 000 mètres, faisant face au château.

Aujourd'hui, le stade équestre de Pompadour est un des hauts lieux de l'événementiel équestre en France. Du sport bien sûr, mais aussi des animations (spectacles, cabarets équestres de l'été, ...), des courses et des formations.

Le label "Terre de Jeux 2024" a ainsi été obtenu et le site pourrait recevoir des délégations préparant les épreuves des Jeux Olympiques 2024.

Le comité d'organisation Cross 2020 aura à cœur de vous faire découvrir tout au long de la journée, le stade équestre de puy Marmont, le jardin du château et le site de l'orangerie, l'hippodrome.

Afin de préserver ce site, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

- Veillez à stationner uniquement sur les parkings indiqués, les bus seront stationnés sur des parcs réservés et un service de navette pour les chauffeurs sera mis en place pour les plus éloignés,
- Des espaces naturels seront interdits aux publics. Respecter les signalisations et rester sur les surfaces autorisées,
- Des points de collecte de déchets seront mis en place, ne pas jeter de déchets au sol, et respecter les consignes de tri sélectif,
- Durant la course, utiliser les poubelles mises à disposition sur les zones de ravitaillement.

Annexes



Etat des documents à fournir

Département : N :

Responsable de la délégation :

Attestation d'appartenance à un corps de SP et d'aptitude médicale pour les SPP et SPV - **document n°1 ; (à télétransmettre sur le site Ok time).**

Attestation d'appartenance à l'association habilitée et d'aptitude médicale pour les JSP - **document n°2 ;**

Et Certificats d'aptitudes médicales individuels (**à télétransmettre sur le site Ok time**).

Fiche financière des inscriptions - **document n°4 ;**

Fiche de réservation des repas - **document n°5 ;**

Fiche logistique - **document n°6 ;**

Autorisation droit à l'image - **document n°7;**

Attestation portant acceptation du règlement de la 60^{ème} édition du cross national - **document n°8.**



CERTIFICAT MEDICAL

A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

(En compétition et hors compétition)

Je soussigné(e)

Docteur en médecine

Demeurant à

ou

Médecin de Sapeurs-Pompiers du SDIS de

Certifie avoir examiné ce jour

Nom et prénom du JSP :

Né(e) le

JSP de la section de N° de département

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

Cross-country

Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)

Grimper de corde

Natation

Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier

Autre :

Certificat valable une année à compter du

Fait à le

Cachet et signature

DECLARATION
DU (OU DES) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX)
SAISON 20..... / 20.....

Je (nous) soussigné(s).....

Représentant(s) légal (aux) de l'enfant

Autorise le responsable de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de
ou les accompagnateurs des déplacements

- A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin ;
- A faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité
- A permettre la sortie de mon enfant de la structure de soins

Je (nous) suis (sommes) joignable(s) au(x) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Fait à le

Signature du ou des représentants légaux

Art. L1111-5 du Code de la Santé Publique

Art. R1112-57 du Code de la Santé Publique



Fiche financière des inscriptions

Département N°

Responsable de la délégation :

Adresse :

☎ Bureau : ... / ... / ... / ... / ... ☎ Portable : ... / ... / ... / ... / ...

Mail :@.....

| Catégories | | Nombre | |
|------------|------------------|-------------|-------------|
| | | Concurrents | Remplaçants |
| FEMININES | Cadettes | | |
| | Juniors | | |
| | Séniors | | |
| | Vétérans I et II | | |
| MASCULINES | Cadets | | |
| | Juniors | | |
| | Séniors | | |
| | Vétérans I | | |
| | Vétérans II | | |

| Récapitulatif | Nombre | Montant | Montant total |
|---------------------|--------------|---------|---------------|
| Catégorie Féminine | x 16 € | € | € |
| Catégorie Masculine | x 16 € | € | |
| Accompagnateurs | x 16 € | € | |

• Souhaitez-vous qu'une convention soit établie : Oui Non

Nom et qualité de l'ordonnateur :

Adresse de facturation :

.....

Fait à, le

Signature du responsable de délégation,
(Prénom - Nom)



Fiche de réservation des repas

Département : N° :

Responsable de la délégation :

Adresse :

☎ Bureau : ... / ... / ... / ... / ...

☎ Portable : ... / ... / ... / ... / ...

Mail :@.....

| Réservation | Quantité | Montant |
|--|--------------|---------|
| Repas du samedi midi 11h00 - 15h00 | x 14 € | € |
| Panier repas du samedi soir 16h00 - 19h00 | x 8 € | € |
| | Total | € |

- Souhaitez-vous qu'une convention soit établie : Oui Non

Nom et qualité de l'ordonnateur :

Adresse de facturation :

.....

Fait à, le

Signature du responsable de délégation,
(Prénom - Nom)

Nota : Toute réservation est définitive (après clôture des inscriptions le 20 septembre 2021) et ne peut en aucun cas faire l'objet d'un quelconque remboursement y compris en cas de non présence du participant à la manifestation.



Fiche logistique

Département N°

Responsable de la délégation :

Adresse :

☎ Bureau : ... / ... / ... / ... / ... ☎ Portable : ... / ... / ... / ... / ...

Mail :@.....

Afin d'affiner l'organisation du Cross et en raison des difficultés liés au site, merci de renseigner le tableau ci dessous

| | | |
|-----------------------|---|---|
| Tentes délégations | Souhaitez-vous un emplacement. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dimensions : | L'organisation met à disposition des délégations, un espace limité destiné au montage d'une tente à usage de vestiaire. L'utilisation des appareils de chauffage ainsi que toute source de chaleur est strictement interdite. Aucun box, vestiaire ou tente ne sera mis à disposition par le comité d'organisation. |
| Transport délégation | Le déplacement de votre délégation se fera : <input type="checkbox"/> en car <input type="checkbox"/> Nombre <input type="checkbox"/> en Vtp <input type="checkbox"/> Nombre <input type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> Nombre | La configuration du site ne permettra pas le stationnement de l'ensemble des véhicules, et notamment des cars, à proximité immédiate du lieu de compétition. Un dispositif de « dépose-minute » sera mis en place. |
| Retrait dossards/Lots | Votre arrivée sur le site pour le retrait du pack délégation est prévue : <input type="checkbox"/> le vendredi de 16h00 à 20h00 <input type="checkbox"/> le samedi de 7h00 à 10h00 → Si vendredi, avec quel type de véhicule? | |

Fait à, le

Signature du responsable de délégation,
(Prénom - Nom)

Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre du 60^{ème} Cross National des Sapeurs-Pompiers, des photos ou vidéos de vos concurrents peuvent être utilisées en vue de promouvoir notre manifestation.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné ||,

agissant en qualité de ||,

- ✓ Autorise l'association Cross National 2020 à utiliser l'image des concurrents pour les publications dans le cadre de la manifestation sportive « 60^{ème} Cross National des Sapeurs-Pompiers 2020 ».

Sur les réseaux sociaux /le site de l'association,

Sur des journaux spécialisés Sapeurs-Pompiers, ayant pour but de communiquer sur la manifestation à postériori.

NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas de vous identifier.

Fait à ||, le ||

Signature du responsable de délégation,
(Prénom - Nom)



Attestation portant acceptation du règlement de la 60^{ème} édition du cross national

Je soussigné |.....|,

Responsable de la délégation du SDIS |.....|,

Certifie avec pris connaissance du règlement du 60^{ème} cross national des sapeurs-pompiers qui se déroulera le samedi 9 octobre 2021 sur l'Hippodrome de Pompadour" à Saint-Sornin-Lavoips et m'engage à l'appliquer et à le faire respecter par les membres de ma délégation.

Fait à |.....|, le |.....|

Signature du responsable de délégation,
(Prénom - Nom)